

COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

Campagne 2026 – 2027

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, et D. 612-36-2 ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-Président·e·s en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** la proposition de composition de jury formulée par le Directeur de l'UFR de Médecine

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en Master pour l'année universitaire 2026–2027 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

MENTION BIOLOGIE SANTÉ

Parcours Biologie et imagerie multimodale

Master 1 : (cf. Sciences)

MENTION SANTÉ PUBLIQUE

Parcours Prévention et promotion de la santé

Master 1

Président·e : Emmanuel RUSCH
Membres : Jean-Denis AUBRY
Christelle DERIEUW
Patrick LEGROS

Parcours Économie et gestion des structures sanitaires et sociales

Master 1

Président·e : Patrick LEGROS
Membres : Jean-Denis AUBRY
Christelle DERIEUW
Emmanuel RUSCH

Parcours Management, éthique et éducation en santé

Master 1

Président·e : Emmanuel RUSCH
Membres : Jean-Denis AUBRY
Christelle DERIEUW
Patrick LEGROS

Article 2.

Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 13 janvier 2026

Pour le Président de l'Université et par
délégation,

La Vice-Président·e en charge de la formation



Stéphanie CARREZ